

Image not found or type unknown



Résiliation bail de location

Par **emma**, le **25/01/2009** à **21:58**

Bonjour,rnrnJ'habite actuellement dans un appartement non meublé pour la durée de mes études. Lors de la signature du bail, on m'a indiqué que je pourrais bénéficier d'un préavis d'un mois pour "fin d'étude". J'ai envoyé il y a 15 jours ma lettre recommandée le propriétaire me dis que je ne peux pas bénéficier de un mois que c'est trois mois. Que puis-je faire? Merci d'avance de votre réponse.